

Lannion, le 26 septembre 2017

## Taxe de séjour : des évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2018

2018 marque des changements dans le recouvrement de la taxe de séjour sur les communes du territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Historiquement, Lannion-Trégor Communauté a intégré progressivement des communes ou communautés de communes qui avaient instituées la taxe de séjour et d'autres qui ne l'avaient pas mise en place.

Les récentes fusions et la réforme de la taxe de séjour ont conforté la nécessité, pour la nouvelle communauté d'agglomération de se mettre en conformité avec la nouvelle législation.

Le Conseil Communautaire a approuvé en séance du 26 septembre 2017 l'institution d'une taxe de séjour communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en lieu et place de ses 59 communes membres (à l'exception de Perros-Guirec qui dispose d'un office de tourisme distinct).

Afin d'informer les hébergeurs du territoire, Lannion-Trégor Communauté organise deux réunions :

- **Le mardi 17 octobre 2017 de 14h à 16h** dans le Grand Amphithéâtre au siège de Lannion Trégor Communauté - 1, rue Gaspard Monge -22300 Lannion.

ou

- **Le mercredi 18 octobre 2017 de 14h à 16h** au Théâtre de l'Arche - 1, place de la République - 22220 Tréguier.

L'objectif de ce temps d'échanges et d'information est d'expliquer les évolutions mises en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain : tarification, périodes de perception, périodes de recouvrement, ouverture d'une plateforme de déclaration et de reversement en ligne.

Confirmation d'inscription, par courriel sur [taxedesejour@lannion-tregor.com](mailto:taxedesejour@lannion-tregor.com) en précisant le lieu de réunion privilégié.

### CONTACT PRESSE

Pierrick ANDRÉ

Directeur Général Adjoint de Lannion-Trégor Communauté

Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire

02 96 05 09 00

[taxedesejour@lannion-tregor.com](mailto:taxedesejour@lannion-tregor.com)